



AR Prefecture

058-200067700-20240625-2024_068-DE
Reçu le 27/06/2024

Réseaux

**COMPTE-RENDU
TECHNIQUE ET
FINANCIER
2023**

RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE
DECIZE



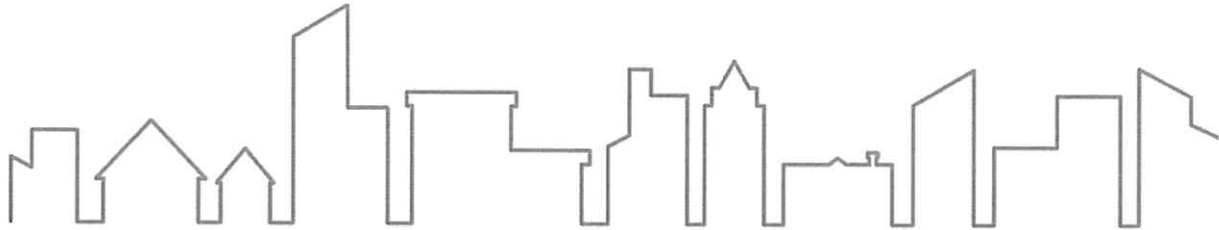
SOMMAIRE

I. SYNTHÈSE	5
1. Les faits marquants	5
1.1. <i>Contrat</i>	5
1.2. <i>Travaux</i>	5
1.3. <i>Tarifs</i>	5
1.4. <i>Exploitation</i>	5
1.5. <i>Résultat d'exploitation</i>	6
2. Le réseau aujourd'hui	6
2.1. <i>Un outil au service de la collectivité</i>	6
2.2. <i>Les clients du réseau</i>	6
2.3. <i>Performance économique du réseau</i>	6
2.4. <i>Qualité du service</i>	6
3. Perspectives	7
II. LE RESEAU DE CHALEUR	9
1. Présentation du métier	9
2. Principe général du réseau de chaleur	9
3. Production de chaleur	10
3.1. <i>Chaudière classique (gaz)</i>	10
3.2. <i>Cas de la Délégation</i>	10
3.3. <i>La centrale biomasse en chiffres</i>	12
III. FORME CONTRACTUELLE D'UNE DSP	14
1. Parties prenantes	14
2. Périmètre technique	14
3. Tarification	15
IV. COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL	17
1. Cadre contractuel et réglementaire	17
1.1. <i>Convention de délégation de service public</i>	17
1.2. <i>Avenant 1 du 10 septembre 2014</i>	17
1.3. <i>Avenant 2</i>	17
1.4. <i>Avenant 3</i>	17
1.5. <i>Evolution réglementaire</i>	17
2. Travaux de premier établissement	18
3. Organisation du service	19
4. Évènements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus en 2023	20
5. Bilan technique	21
4.1. <i>Le réseau urbain et ses abonnés</i>	21
4.2. <i>Les conditions d'exécution du service</i>	21
4.3. <i>Bilan des énergies</i>	22
4.4. <i>Schéma du tracé du réseau de chaleur</i>	23
4.5. <i>Bilan 2023 du réseau</i>	24
4.6. <i>Données météorologiques</i>	24
4.7. <i>Incidents d'exploitation - pannes et arrêts</i>	25
4.8. <i>Contrôles réglementaires</i>	26
4.9. <i>Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement</i>	27
6. Bilan sécurité accidents du travail	27
7. Bilan commercial	28



7.1. Évolution des abonnements.....	28
7.2. Perspectives de développement.....	28
7.3. Évolution des tarifs.....	28
V. COMPTE-RENDU FINANCIER.....	30
1. Compte de résultat analytique.....	30
2. Commentaires sur l'évolution des résultats 2023.....	30
3. Description des postes et analyse des Écarts.....	31
3.1. Produits.....	31
3.2. Charges.....	31
4. Gestion des sinistres.....	36
VI. CONCLUSION	38

→
Synthèse



I. Synthèse

1. Les faits marquants

1.1. Contrat

Par convention, la société Dalkia a été chargée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De par cette convention, Dalkia France s'est vue confier la conception, la réalisation et le financement du réseau de chaleur, son exploitation et son entretien, ainsi que la recherche des usagers.

Cette Délégation de Service Public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 25 mai 2010.

Les travaux prévoyaient la construction d'un réseau de distribution de chaleur et d'une chaufferie biomasse de 1,8 MW. La chaufferie de la Cité Scolaire est utilisée pour effectuer l'appoint/secours du réseau. Une Convention d'Occupation Temporaire tripartite est signée entre la CCSN, le Conseil Général de la Nièvre et Dalkia pour en définir les modalités.

La fourniture de chaleur de l'hôpital est sécurisée. Ses chaudières sont donc conservées et exploitées dans le cadre du contrat de DSP. Une Convention d'Occupation Temporaire a été signée entre la CCSN, l'hôpital de Decize et Dalkia pour en définir les modalités.

1.2. Travaux

Les travaux de construction de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur se sont déroulés au cours du second semestre 2012 pour une mise en service lors de la première semaine de janvier 2013.

Les abonnés ont été raccordés au cours de l'année 2013. Le montant des travaux s'élève à 3,3M€.

1.3. Tarifs

Le prix moyen de la chaleur (R1+R2) est de 95,59 €HT/MWh pour 2023 (vs 134,89 €HT/MWh pour 2022) soit une baisse de près de 30% entre deux exercices.

Cette baisse est directement imputable à la forte baisse du tarif gaz durant tous les mois de cet exercice. Le tarif gaz est resté bien plus stable en comparaison de 2022.

1.4. Exploitation

Durant cet exercice, nous avons dû faire face à plusieurs pannes qui ont réduit la disponibilité par rapopot à l'an passé. D'autres part nous sommes toujours contraint par :

- Une température de retour réseau urbain trop élevée compte tenu des régimes de fonctionnement imposés par le Centre hospitalier. Une rencontre avec cet abonné doit impérativement être programmée au cours du 2^{ème} trimestre 2024 afin que cette situation trouve une issue.
- Une rigueur climatique plus douce qui augmente les durées de fonctionnement proches des minimums techniques, qui dégradent le rendement.

1.5. Résultat d'exploitation

Nous enregistrons un résultat positif de + 15 k€ sur 2023, en dégradation de - 108 k€ par rapport à l'exercice précédent.

2. Le réseau aujourd'hui

2.1. Un outil au service de la collectivité

- 11 postes de livraison de chaleur en fonctionnement.
- 5 216 kW de puissance souscrite pour alimenter des bâtiments publics et privés.
- longueur du réseau de 3,9 km.

Chiffres Clés

2.2. Les clients du réseau

Typologie de bâtiments	Puissance souscrite (kW)	Répartition
Logement social	554	10,6%
Logement privé	111	2,1%
Education	1 400	26,9%
Santé	2 500	47,9%
Autres équipements publics	651	12,5%
Total (kW)	5 216	

2.3. Performance économique du réseau

Chiffres clés en €HT	2023	2022	2021
Produits	854 225	952 560	893 368
Dont Vente de chaleur	482 274	614 169	559 747
Dont Abonnement	371 950	338 391	327 275
Achat d'énergie	478 680	531 253	520 257
Autres charges	437 514	372 631	473 819
Résultat brut avant impôts	14 885	122 883	-39 677

2.4. Qualité du service

Il n'y a pas eu de défaut de fourniture de chaleur aux abonnés durant cet exercice.



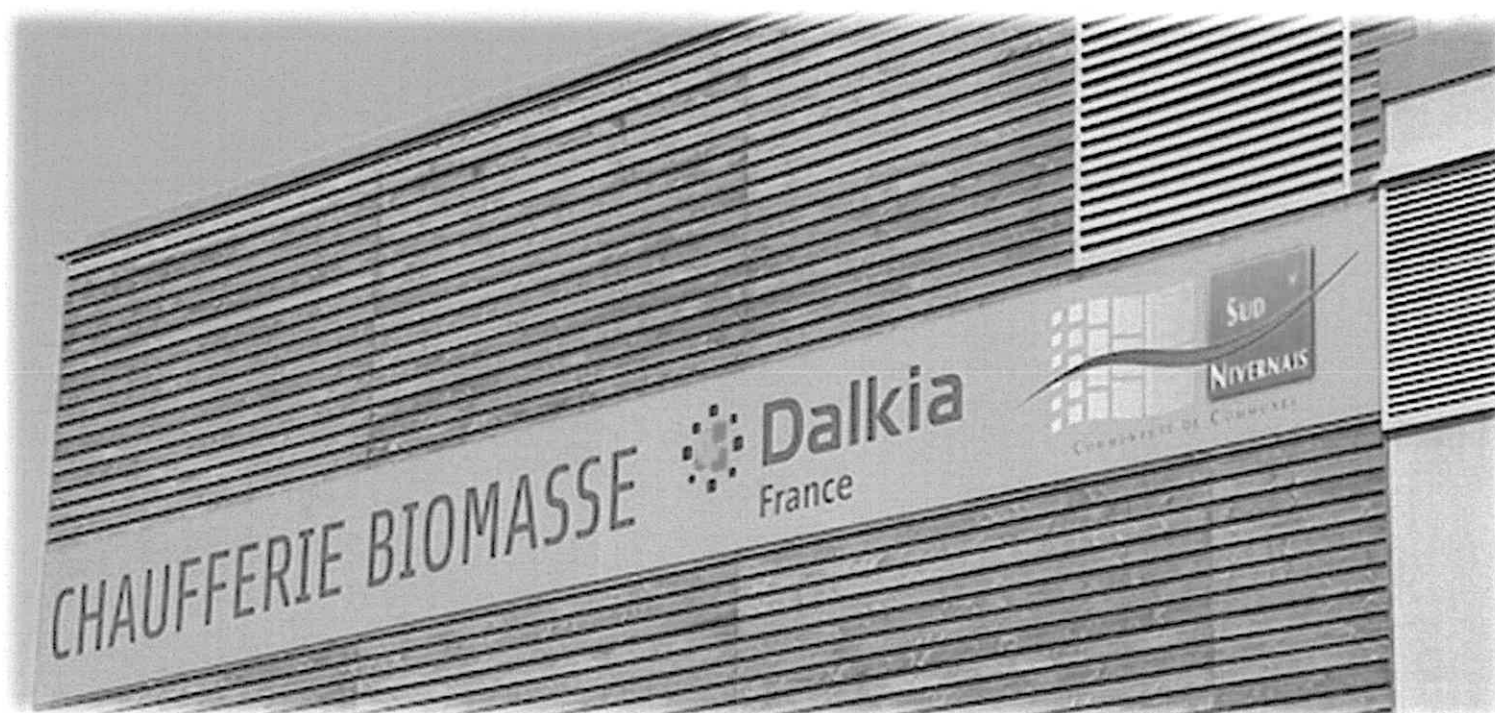
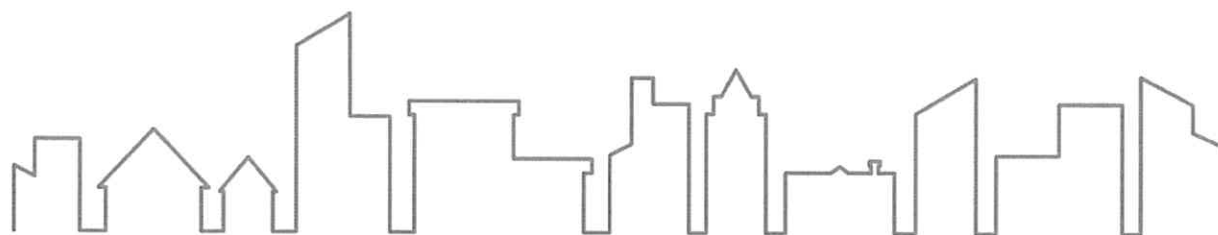
3. Perspectives

**Et
demain ?**

Il n'y a pas de modification ou de développement prévu sur le réseau ou dans les sous-stations. L'objectif principal reste d'assurer la continuité du service avec le meilleur taux de couverture biomasse possible.



Le réseau de chaleur

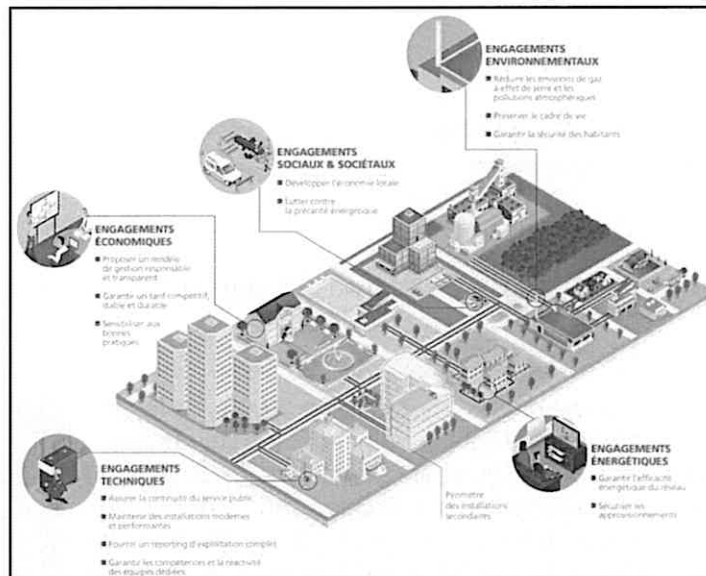




II. Le réseau de chaleur

1. Présentation du métier

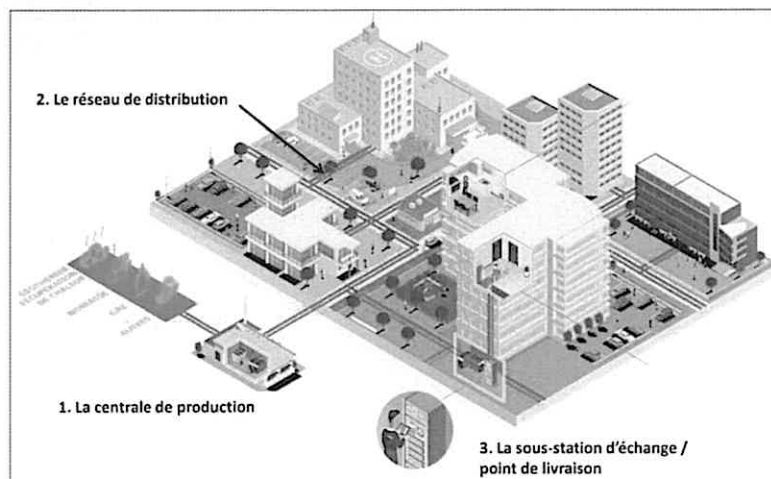
- Produire, transporter et distribuer la chaleur pour tout usage dans le périmètre concédé et sans interruption de fourniture,
- Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort.



2. Principe général du réseau de chaleur

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- Une centrale (ou plusieurs centrales interconnectées) de production de chaleur,
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur,
- Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients.



3. Production de chaleur

3.1. Chaudière classique (gaz)

3.1.1. Principe

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur. Le combustible et le comburant sont consommés dans une chambre de combustion. La chaleur produite permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

3.1.2. Avantages

- Une technologie simple,
- L'utilisation de combustibles variés,
- Un rendement thermique élevé.

3.1.3. Inconvénients

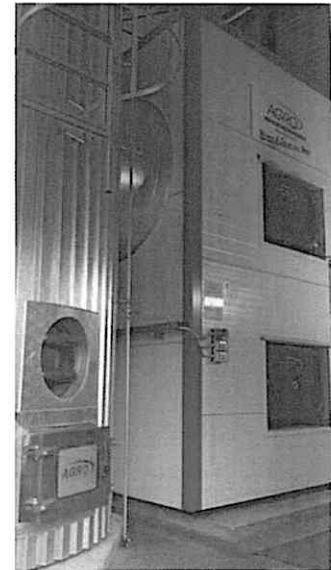
Les émissions atmosphériques, liées à l'utilisation des combustibles fossiles.

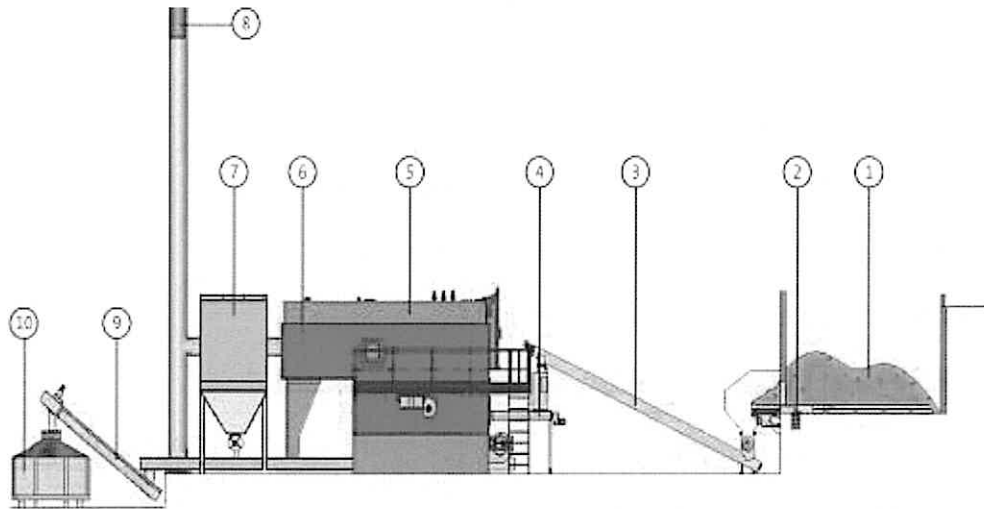
3.2. Cas de la Délégation

Les deux chaudières gaz, d'une puissance totale de 3 MW, de la Cité Scolaire Maurice Genevois, permettent l'appoint/secours du réseau. Les deux générateurs gaz, d'une puissance unitaire de 2 MW du centre hospitalier, mis à la disposition de Dalkia, sont mobilisables pour assurer l'appoint/secours dédié de ce site. L'un des générateurs a été remplacé par Dalkia en fin d'année 2017, pour une mise en service en Janvier 2018.

La chaudière biomasse de 1,8 MW fonctionne avec un rendement thermique optimisé tout en modulant sa charge de 25 à 100 %.

Elle participe à la diminution des gaz à effet de serre avec près de 1 650 tonnes de CO² évitées par an (par rapport à une solution tout gaz). Ce qui représente en moyenne près de 700 véhicules retirés de la circulation chaque année.





- ① Silo de stockage
- ② Extracteur à poussoirs hydrauliques
- ③ Transporteur d'alimentation
- ④ Poussoir d'introduction
- ⑤ Chaudière
- ⑥ Dépoussiéreur multi-cyclones
- ⑦ Filtre à manches
- ⑧ Cheminée
- ⑨ Convoyeur à cendres
- ⑩ Benne à cendres

La biomasse arrive par camion, à fond mouvant (d'environ 90 m³). Elle est déversée au niveau d'une fosse de stockage de 300 m³ permettant une autonomie de fonctionnement de 4 jours.

Des échelles mobiles disposées en partie basse poussent la biomasse vers le convoyeur à chaînes qui achemine ce bois jusque dans le foyer de la chaudière, par le biais d'un poussoir d'introduction.

Ce bois s'enflamme par rayonnement de la voûte réfractaire, et la combustion (entre 800 et 900° C) se fait sur une grille dynamique.

Quand la combustion est terminée, les cendres sont récupérées et remontées, par l'intermédiaire d'un racleur, à l'extérieur dans une benne.

Les fumées sont dépoussiérées via un dépoussiéreur multi-cyclone permettant d'avoir le niveau optimum de filtration des fumées.

L'installation dispose également d'un économiseur permettant de réduire la température des fumées et d'améliorer, de ce fait, le rendement de la chaudière biomasse.

La chaleur produite (105° C maxi) est acheminée vers le réseau.

3.3. La centrale biomasse en chiffres

3.3.1. Principales informations

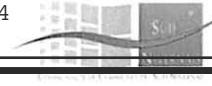
- Puissance de la chaudière biomasse : 1 800 kW.
- Rendement maximum de la chaudière biomasse : 88 %.
- Température de l'eau chaude produite : 105° C maxi.
- Traitement des fumées : dépoussiéreur multi-cyclones.
- Ramonage automatique des tubes chaudière par air comprimé.
- Type de biomasse : plaquettes forestières.
- Stockage biomasse : 300 m3 environ.
- Livraison : camion à fond mouvant de 90 m3, soit environ 25 tonnes de biomasse.

3.3.2. Consommations annuelles estimées

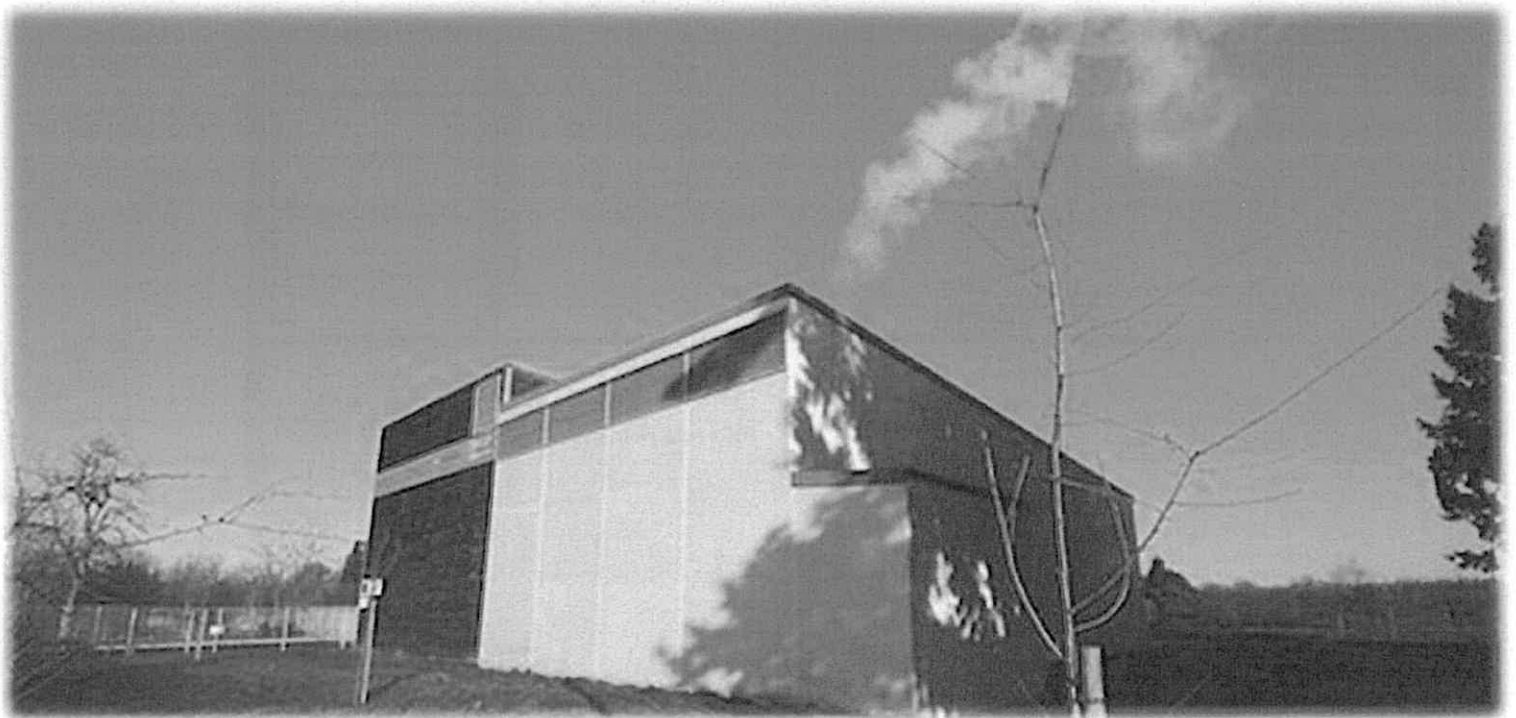
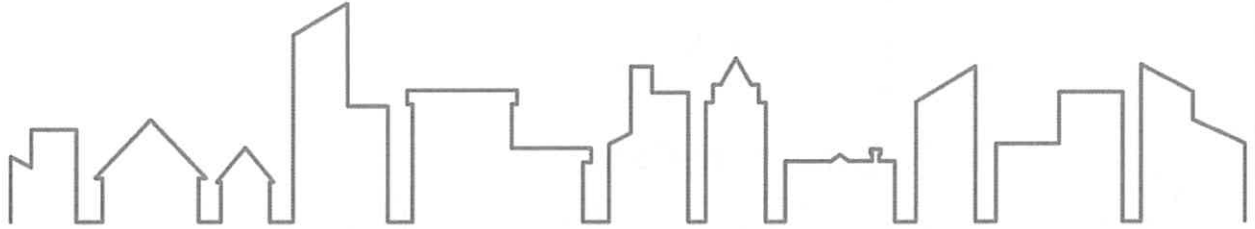
- 4 000 tonnes de biomasse consommées chaque année.
- Couverture biomasse : 75% des besoins annuels du réseau.

3.3.3. Impact sur l'environnement

8 209 tonnes de CO² évitées cette année, soit environ 3500 véhicules en moins en circulation par an.

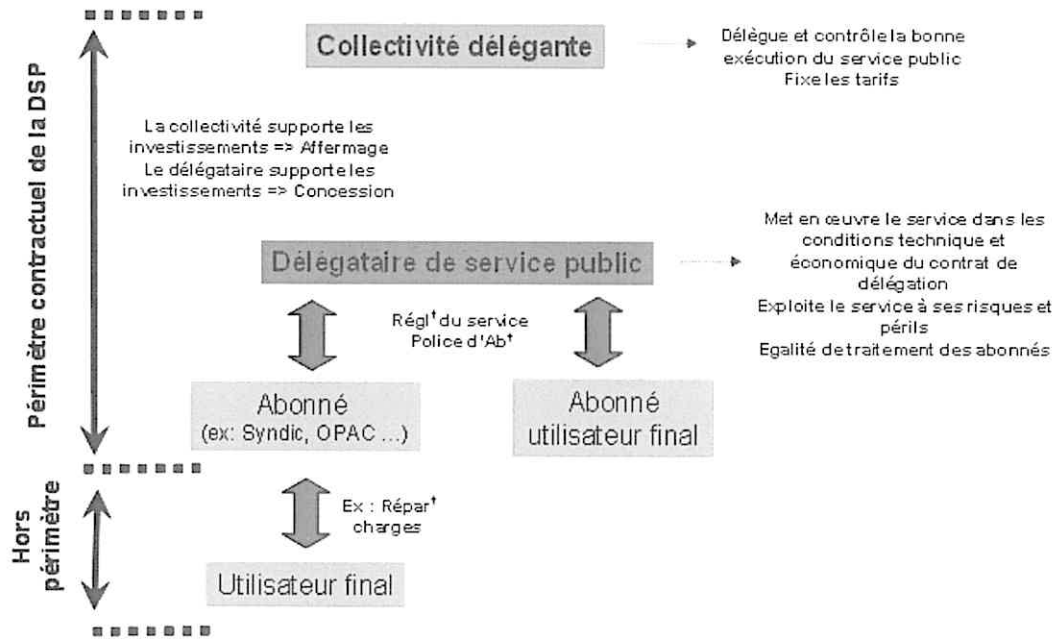


Forme contractuelle d'une Délégation de service public



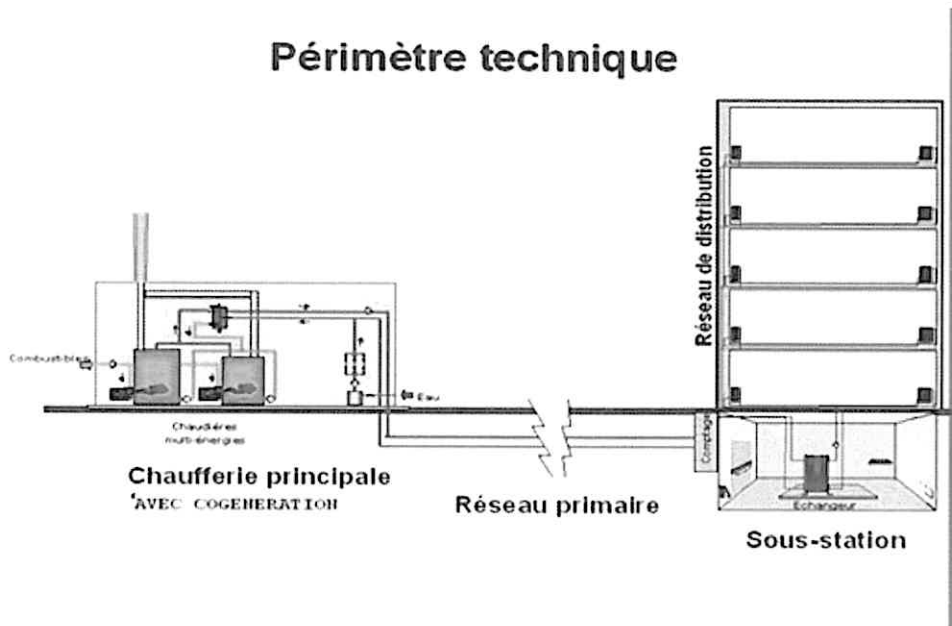
III. Forme contractuelle d'une DSP

1. Parties prenantes

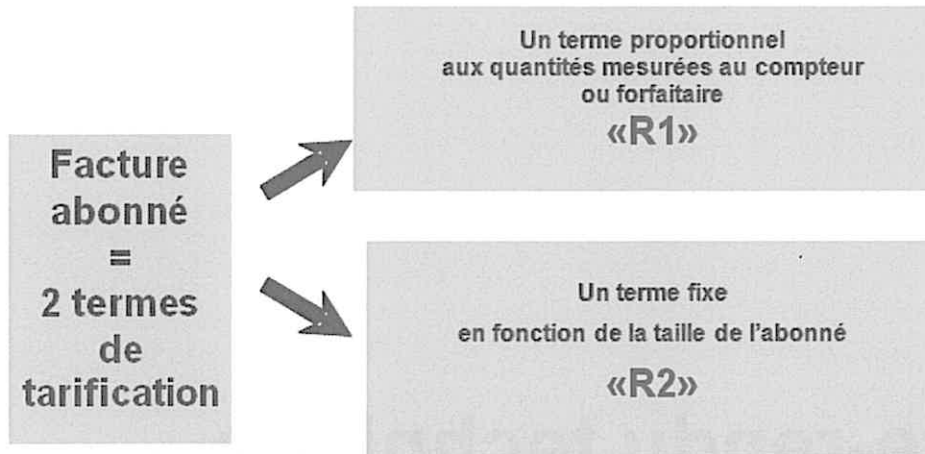


2. Périmètre technique

Périmètre technique



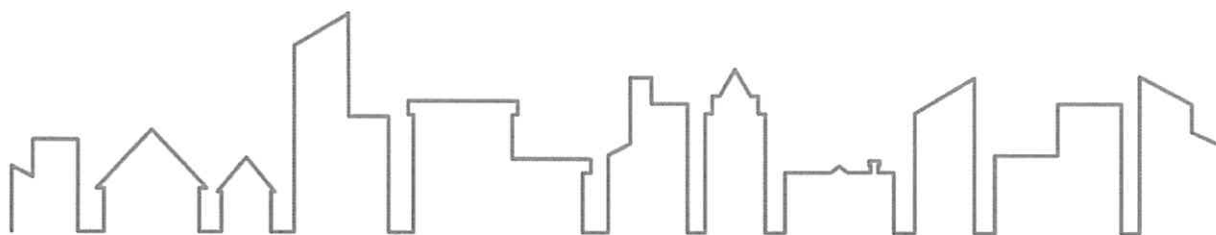
3. Tarification



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.



Compte-rendu technique et commercial



IV. Compte-rendu technique et commercial

1. Cadre contractuel et réglementaire

1.1. Convention de délégation de service public

Par convention, la société Dalkia a été chargée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession.

Dalkia s'est ainsi vue confier :

- la conception du projet, à savoir un réseau de transport et de distribution de chaleur incluant les postes de livraison, une chaufferie biomasse et deux chaufferies existantes à la Cité Scolaire et à l'hôpital,
- la réalisation des équipements : réseau, chaufferie et raccordements,
- le financement du réseau de chaleur,
- l'exploitation et l'entretien des équipements, incluant le gros entretien et le renouvellement, ainsi que la modernisation des installations,
- la recherche des usagers, incluant le développement du réseau, ainsi que la gestion des relations contractuelles.

Cette Délégation de Service Public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 25 mai 2010.

1.2. Avenant 1 du 10 septembre 2014

Prenant effet le 7 Octobre 2014, il a pour objet d'acter son changement d'actionnaire (100% EDF) et la modification de la forme sociale de la société Dalkia France (société anonyme).

1.3. Avenant 2

Prenant effet le 24 Avril 2015, il a pour principal objet de prendre en compte la fin des tarifs réglementés au terme de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation en adaptant en conséquence la formule d'actualisation du terme R1.

1.4. Avenant 3

Prenant effet le 1^{er} Juillet 2023, il a pour objet d'une part, de mettre en place une nouvelle formule d'actualisation du tarif R1gaz compte tenu de la disparition du tarif B1, et, d'autre part, d'intégrer une nouvelle composante dans le tarif de la chaleur afin de tenir compte des conséquences de l'évolution de la réglementation relative aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

1.5. Evolution réglementaire

Suite à la publication du décret n°2018-704 du 3 août 2018, relative à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2910-A-2), une demande de bénéfice des droits acquis pour l'installation biomasse a été faite auprès de la Préfecture de la Nièvre. Le seuil de déclaration de cette rubrique qui était initialement fixé à 2 MW est désormais fixé à 1 MW.

La preuve de dépôt de cette déclaration fait l'objet de l'annexe 4 de ce compte-rendu annuel.

Dans le même temps, nous avons exercé notre devoir de conseil en transmettant des courriers d'informations aux abonnés du réseau urbain propriétaires de chaufferies à gaz concernées par cette évolution réglementaire. En effet, ces derniers devaient déclarer leur chaufferie auprès des services de l'Etat avant le 20 décembre 2019 au plus tard. La chaufferie gaz de la Cité scolaire gérée par le Conseil Départemental de la Nièvre est concernée.

Ce dossier de déclaration est en cours d'instruction conjointe entre le Conseil Départemental de la Nièvre et le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté. Au-delà de la déclaration à faire, la réglementation ICPE impose la réalisation de travaux de mises aux normes. Un audit de conformité réglementaire a été réalisé en Mai 2020 par la société Socotec missionné par le propriétaire des installations le Conseil Départemental de la Nièvre. Cet audit a mis en évidence des non conformités telles que nous avons pu les mettre en évidence lors de la prise en charge initiale des équipements en 2013.

Une discussion a été établie lors d'une réunion organisée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais en présence de la ville de Decize avec le propriétaire afin de lever ces non conformités réglementaires et vérifier la bonne déclaration, par le propriétaire, de ces équipements auprès des services de l'Etat.

Nous n'avons pas encore obtenu de confirmation, de la part du Conseil Départemental de la Nièvre, sur le planning de réalisation de ces mises en conformité.

2. Travaux de premier établissement

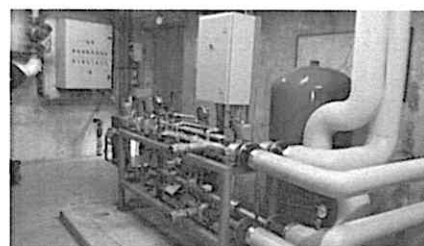
Les travaux prévoyant la construction de la chaufferie biomasse route d'Avril ont débuté au cours de l'année 2012 pour se terminer à l'automne 2013. Ils ont vu la construction du bâtiment ainsi que l'installation de la chaudière bois de marque Agro-Forst de 1,8 MW et ainsi que l'ensemble des équipements associés.



Vue extérieure de la chaufferie biomasse

Les travaux de construction du réseau de chaleur de près de 4 km de long ont débuté en juillet 2012 pour s'achever en décembre 2012.

Progressivement à partir de janvier 2013, des sous-stations d'échange ont été mises en fonctionnement, pour alimenter les bâtiments.



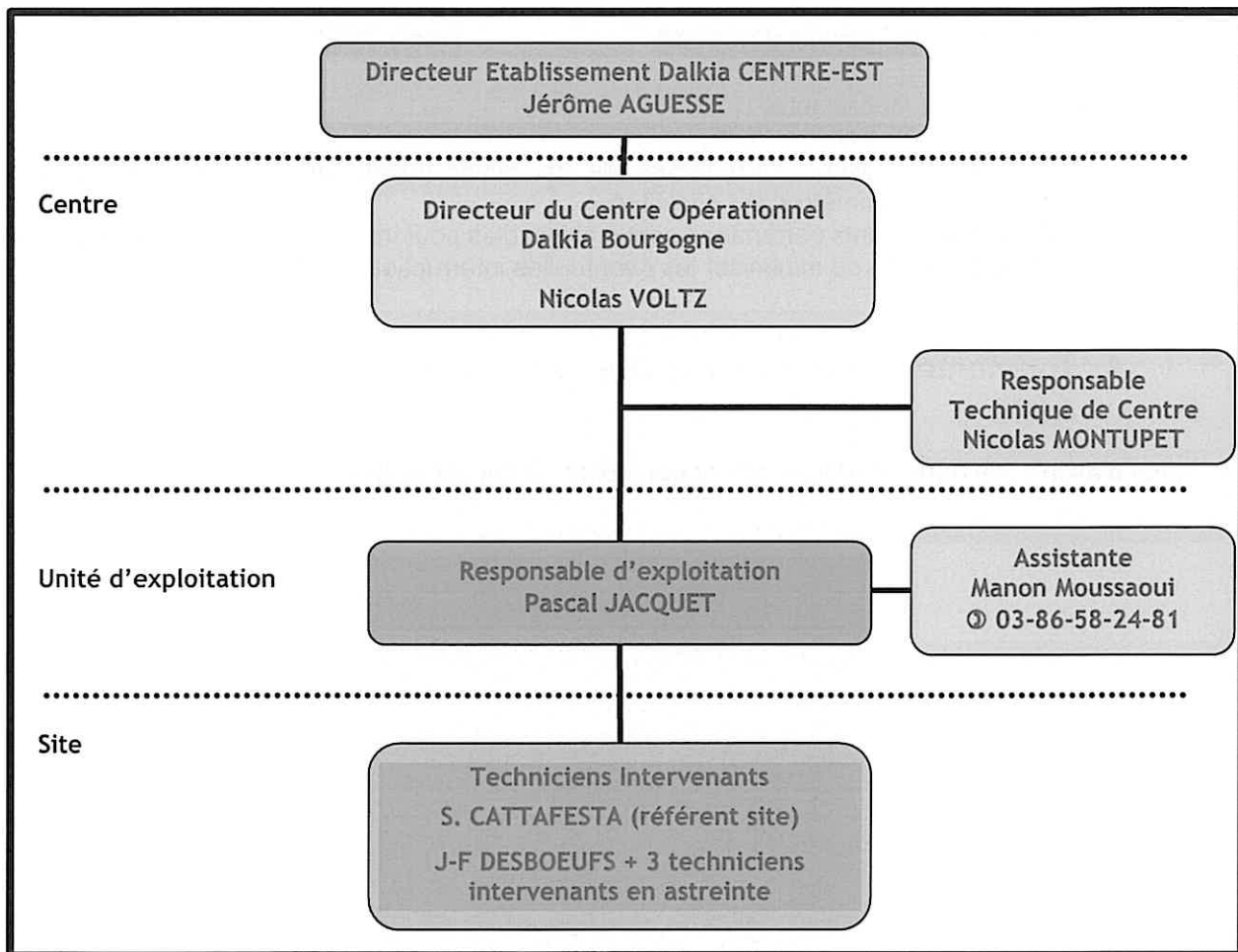
Exemple d'une sous-station

L'inventaire complet des équipements est donné en annexe 3.

3. Organisation du service

La Délégation de Service Public de la CCSN est gérée par l'Unité d'Exploitation « Nièvre » de Dalkia, intégrée au Centre Opérationnel Bourgogne, dont le siège est situé à Dijon.

L'organigramme hiérarchique et fonctionnel intégrant les équipes Dalkia chargées de l'exploitation de la DSP de Dalkia est le suivant :



Un technicien est dédié à la conduite des chaufferies et des sous-stations.

Les principaux paramètres de conduite et de sécurité des équipements sont sous télésurveillance.

Un service d'astreinte 24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN est joignable au 0811-90-24-24.

■ Support administratif / technique et commercial :

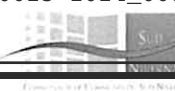
Relation avec l'Autorité Délégante :	Hervé MONNIN
Responsable facturation :	Laurence ENJALBERT
Gestionnaire de contrats :	Julie MAY
Contrôleur de gestion :	Mélanie SAAS
Responsable technique de Centre :	Nicolas MONTUPET
Responsable BE Centre-Est :	Michel BOURLOUX
Responsable Travaux de Centre :	Jimmy TESSIER

■ Autres moyens mobilisables :

En cas de problème sur le réseau de distribution (fuites), un stock de tubes pré-isolés de plusieurs diamètres est constitué.
Des sous-traitants partenaires sont mobilisables pour intervenir en urgence sur les fuites du réseau, afin de minimiser les éventuelles interruptions du service.

4. Évènements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus en 2023

Nous n'avons pas organisé d'évènement particulier durant cet exercice.



5. Bilan technique

4.1. Le réseau urbain et ses abonnés

Au 31/12/2023, le réseau de chauffage urbain alimentait 11 abonnés représentant au total une puissance souscrite de 5 216 kW qui se détaille de la manière suivante :

Nom du site	Abonné	Puissance souscrite en kW
Gymnase Cacquerel	Conseil Régional	120
Ecole Primaire Saint Just + Garderie Saint Just	Ville Decize	250
Centre Technique Municipal	Ville Decize	300
Ecole Jean de la Fontaine	Ville Decize	50
Gymnase Genevois	Ville Decize	120
Cité Scolaire	Conseil Départemental	1100
HLM Ste Marie	Nièvre Habitat	400
HLM Cacqueret	Nièvre Habitat	154
Port de la Jonction	CCSN	111
Copropriété Le Pavois	SDC Copropriété Le Pavois	111
Centre Hospitalier	Centre Hospitalier	2500

Nous avons été sollicité par la copropriété Le Pavois afin de réviser à la baisse leur part de puissance souscrite. En effet, ce collectif a réalisé des travaux d'optimisation énergétique sur son patrimoine.

4.2. Les conditions d'exécution du service

4.2.1. Déroulement de l'exercice 2023

Toutes les sous-stations ont été desservies sans problème majeur durant toute l'année 2023.

4.2.2. Contentieux

Il n'y a pas eu de contentieux enregistré au cours de l'année 2023.

4.2.3. Réclamations client

Au titre de l'année 2023, nous n'avons pas reçu de réclamation client.

4.2.4. Fuites

Aucune fuite détectée sur l'exercice 2023.

4.3. Bilan des énergies

4.3.1. Les sources d'énergies du réseau

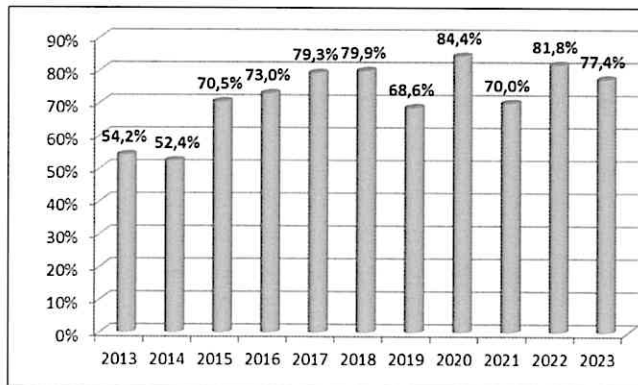
Les sources d'énergies du réseau sont :

- La biomasse en base,
- Le gaz naturel en appoint.

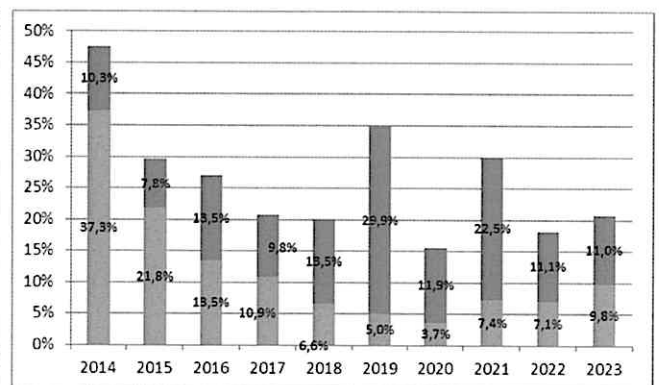
4.3.2. Bilan des énergies consommées et répartition - Hors gaz cuisine Cité Scolaire, et hors gaz vapeur et cuisine Centre hospitalier

Energies primaires	2023		2022	
Biomasse	3 156 tonnes	8 206 MWh PCI	3 820 tonnes	7 962 MWh PCI
Gaz naturel	215 091 m ³	2 148 MWh PCI	175 869 m ³	3 466 MWh PCI
TOTAL	/	10 354 MWh PCI	/	11 428 MWh PCI

4.3.3. Evolution de la part d'énergie d'origine biomasse (énergie sortante)



Taux de couverture biomasse

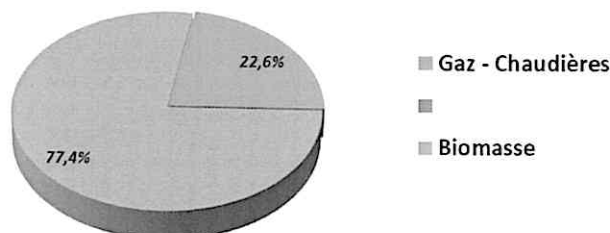


Quote-part gaz hôpital / cité scolaire

Durant cet exercice, nous enregistrons un taux d'énergies renouvelables en baisse sensible par rapport à l'année précédente, essentiellement due par :

- Des arrêts de production de la chaleur à partir de la chaudière biomasse sur une période de 3 semaines entre novembre et décembre 2023.

Mixité annuelle



4.5. Bilan 2023 du réseau

Bilan du réseau					
énergies entrées			énergies sorties		
	MWh PCI		MWh utiles	Rendement	
Gaz Chaufferie	2148	>>>>>	1918	89%	>>>>> ↘
		>>>>>			>>>>> ↘
		>>>>>			>>>>> ↘
		>>>>>			>>>>> ↘
		>>>>>			>>>>> ↘
Biomasse	8206	>>>>>	6567	80%	>>>>> ↗
		>>>>>			>>>>> ↗
		>>>>>			>>>>> ↗
		>>>>>			>>>>> ↗
		>>>>>			>>>>> ↗
Total	10354				
			Rendement production		
			7673	74,1%	
			Rendement global		
			61,9%		
			Rendement Distribution		
			83,5%		
			Pertes réseau	Ventes thermique MWh	
			1263	6410	
			Repère sortie usine		
			Compteur SCH		

Le rendement technique global du réseau s'est amélioré en 2023, passant de 56.5% à 61.9 %. Cela s'explique par une plus grande sollicitation de la production à gaz compte tenu des indisponibilités de la production biomasse durant cet exercice. Le rendement de la production à gaz est meilleur que le rendement de la production biomasse.

4.6. Données météorologiques

Période	Nombre de jours chauffés	Température moyenne	DJU sur période de chauffage
Année 2023	195	7.98	2084
Année 2022	195	7.79	2168
Année 2021	256	8.08	2682
Année 2020	236	9.88	2017
Année 2019	231	8,38	2255
Année 2018	230	8,24	2309
Année 2017	268	9,08	2503

L'année 2023 se caractérise par une plus faible rigueur climatique que 2022 (baisse de 4% par rapport à l'année 2022) pour un même nombre de jours de chauffe. Globalement, on note une rigueur climatique en baisse de l'ordre de -25% par rapport à la référence climatique de la zone.

Bilan des émissions 2023 :

	BOIS	GAZ CHAUFFERIE Cité Scolaire	GAZ CHAUFFERIE CH	TOTAL CHAUFFERIE	TOTAL ETABLISSEMENT HORS BOIS
SO2 (t)	0,295	0,002	0,002	0,299	
NOX (t)	5,909	0,241	0,222	6,373	
N2O (t)	0,118	0,000	0,000	0,119	
CO2 (t)	2 866	229	222	3 317	452
TSP (t)	2,9545	0,101	0,003	3,059	
MWh PCI	8 207	0	0	8 207	

Les facteurs d'émission sont issus de la parution OMINEA. Ces émissions sont données à titre indicatif (hors gaz cuisines des sites Centre hospitalier et Cité scolaire) car ces sites de production de puissance inférieure à 20 MW ne sont pas soumis à Autorisation. Les données sont en tonnes par an.

4.7. Incidents d'exploitation - pannes et arrêts

4.8.1. Réseau de transport

Nous n'avons pas subi de fuite sur le réseau de transport.

4.8.2. Chaufferies

Nous avons subi plusieurs indisponibilités de la chaudière biomasse, à savoir:

- Arrêt du 9 au 12 janvier 2023 en raison de la détérioration d'un joint de laine de roche à l'entrée du foyer.
- Arrêt du 17 au 22 février 2023 en raison de la rupture d'un vérin d'échelle de stockage bois.
- Arrêt technique d'été; la chaudière biomasse a été arrêtée pour maintenance préventive, corrective et ramonage le 26 juin 2023 et remise en service le 16 septembre suivant. Nous n'avons pas arrêté la chaudière biomasse pour ramonage au cours de la saison de chauffage.
- Arrêt du 28 novembre au 4 décembre 2023 puis du 21 décembre au 3 janvier 2024, en raison de la chute des tuiles de la grille du foyer causée par la présence d'impuretés (cailloux et pierres) dans la biomasse livrée.

4.8. Contrôles réglementaires

Appareillages/Domaine	Description	Réglementation	Contrôle	Frequence	Chaudière Biomasse Date réalisation	Chaudière Gaz Site Scolaire Date réalisation	Chaudière Gaz Centre Hospitalier Date réalisation
Pollution de l'eau	Mesures concentrations en MES, DCO, DBO5, HC	Arrêté 25/07/1997 art 5.9	APAVE	3 ans	décalé en 2024		oui / client
Système de détection gaz	Contrôle chaudière	Arrêté 25/07/1997 art 2.15	OLDHAM	6 mois	sans objet	détection à installer	oui / client
Système de détection incendie	Contrôle chaudière fioul/gaz	Arrêté 25/07/1997 art 2.15	DESAUTEL	1 an	13/07/2023	détection à installer	oui / client
Extincteurs	Vérification	A du 25.06.80 art MS 38	DESAUTEL	1 an	09/02/2024	oui / client	oui / client
Bloc d'éclairage autonome	Contrôle du bon fonctionnement	Code du travail	DESAUTEL	1 an	09/02/2024	oui / client	oui / client
Thermographie	Recherche des échauffements thermiques		APAVE	1 an	14/04/2023	14/04/2023	non obligatoire
Protection contre la foudre	vérification et comptage d'impacts	Arrêté du 28/01/93 Arrêté du 04/10/2010 modifié par 19/07/2012	APAVE	1 an	12/7/2023	non	oui / client
Installations électriques	Contrôle	Arrêté 25/07/1997 art 3.6	APAVE	1 an	12/7/2023	oui / client	oui / client
Rejets atmosphérique	Contrôles par un organisme agréé	Arrêté du 2 octobre 2009 Arrêté 25/07/1997 art 6.3	APAVE	2 ans	28/11/2023	27/11/2023	oui / client
Rendement caractéristique et équipements	Efficacité Energétique	Arrêté 25/07/1997 art R224-35	APAVE	2 ans	28/11/2023	27/11/2023	oui / client
Séparateurs d'hydrocarbures	Arrêté ministériel	Arrêté du 22/12/2008 art 6 annexe I Arrêté 25/07/1997 art 5.10	SUEZ	1 an	07/03/2023	oui / client	oui / client
Disconnecteur EF chaudière centrale	Vérification et remplacement si nécessaire	Décret n°2001-1220 du 20/12/2001	sakkarah	1 an	10/10/2023	oui / client	oui / client
Etanchéité tuyauteries gaz	Vérifications	ERP (yc-ée)	APAVE	1 an	12/07/2023	oui / client	oui / client
Vérification des compteurs	Vérification intégrateur annuelle + maintenance mesureur	D du 26/11/87 CCTG art 4/1/8	Kamstrup	an ou au besoin	14/06/2023	14/06/2023	14/06/2023
Potence silos Portail Rideau Silos	Vérifications		APAVE	1 an	31/08/2023	oui / client	

A noter, des travaux de mise aux normes ICPE sont à réaliser en chaudière gaz de la Cité scolaire. Ces aspects ont fait l'objet de discussions avec le propriétaire de cette installation, le Conseil Départemental de la Nièvre.



4.9. Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement

Code	Libellé	Date d'ouverture code	sous-traitance (€)	fournitures (€)	Main d'Œuvre (€)	Total déboursés (€)
GT1141901P	P3 - Intervention sur vérin stockeur pour réparation et fourniture d'un neuf	14/03/2023	-1 637,50	-6 569,80	-274,61	-8 481,91
GT1250429S	P3 - Remplacement servomoteur régulation départ réseau	25/10/2023	0,00	-5 727,56	-113,24	-5 840,80
GT1221903B	P3 - Remplacement des compteurs St Just , CTM, La Fontaine	30/08/2023	0,00	-1 980,81	-973,30	-2 954,11
GT1266323D	P3 - Remplacement vérin cendres	23/11/2023	-1 730,00	0,00	0,00	-1 730,00
GT1050548E	Rénovation clôture Biomasse	01/09/2022	-1 628,96	0,00	0,00	-1 628,96
GT1226312L	Cartes IO com réseau urbain Decize	01/09/2023	0,00	-1 261,00	-113,24	-1 374,24
GT1155918T	P3 - Réparation circulateur sur Chaudière biomasse	06/04/2023	-1 003,74	0,00	-113,24	-1 116,98
GT1190460W	P3 - Remplacement vanne 2 voies régulation primaire	23/06/2023	0,00	-853,13	-251,96	-1 105,09
GT1102784N	Fournitures sondes foyer	01/01/2023	0,00	-912,80	-59,46	-972,26
GT1234786R	P3 - Fourniture carte de communication	27/09/2023	0,00	-683,20	0,00	-683,20
GT1080125P	Remplacement onduleur chaufferie Biomasse	01/11/2022	0,00	0,00	-99,09	-99,09
	TOTAL :		-6 000,20	-17 988,30	-1 998,14	-25 986,64

6. Bilan sécurité accidents du travail



La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêt < à 10) et une implication forte de toute la chaîne de management.

■ Les moyens mis en œuvre:

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend, entre autres, les actions suivantes :

- Les causeries et les supports de communication,
- La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presque accident.



Il est à noter qu'aucun accident du travail n'a été enregistré dans le cadre de l'exécution du contrat.

Des réunions de sensibilisation « causerie sécurité » sont organisées tous les mois avec l'ensemble des techniciens du secteur.

La société Dalkia est certifiée « Sécurité » selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO-OSH2001.

7. Bilan commercial

7.1. Évolution des abonnements

Il n'y a pas eu de nouveau site raccordé au réseau urbain durant l'année 2023. Compte tenu des travaux d'amélioration réalisés par la copropriété Le Pavois, nous avons révisé à la baisse sa part de souscription comme le prévoit les modalités du contrat de DSP.

Un avenant à la Convention d'Occupation Temporaire du site Centre hospitalier a été transmis à l'abonné au cours de l'été 2023 afin de tenir compte de la disparition du tarif gaz B1 et de mettre en place, en cohérence avec le contrat de DSP, une nouvelle formule d'actualisation du tarif de revente de gaz pour les autres usages de l'abonné intégrant les diverses composantes imposées par le marché libre du gaz.

7.2. Perspectives de développement

Nous n'avons pas identifié d'autre site de taille suffisante à raccorder au réseau de chaleur. Pour autant, nous restons en relation avec le bailleur social Habellis en vue du raccordement de 2 collectifs équipés de chaudière gaz à Decize compte tenu de la réelle tension qu'il subit dans le cadre de l'achat de son combustible sur le marché européen.

7.3. Évolution des tarifs

7.3.1. Evolution du prix du MWh

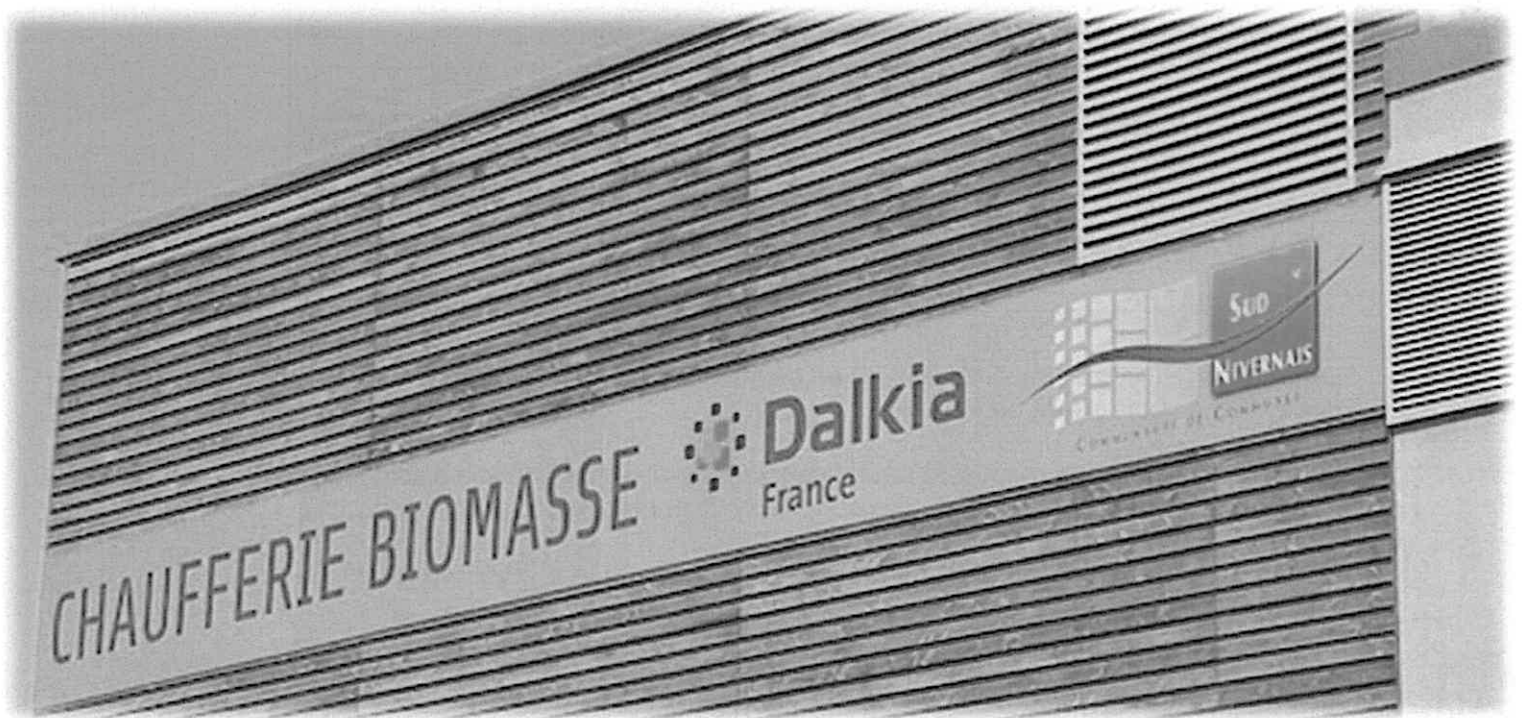
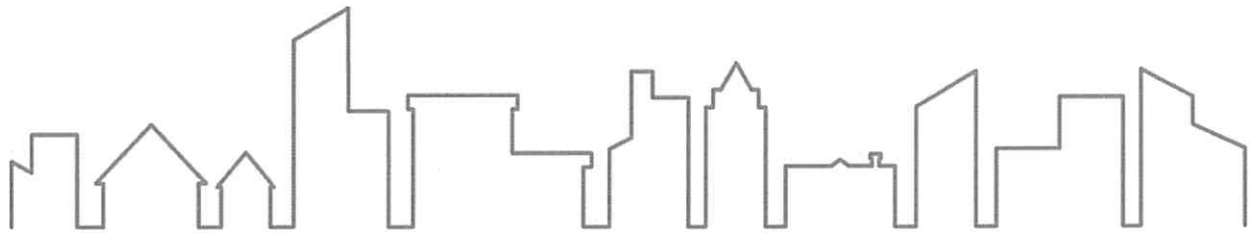
Un détail est donné en annexe 1.

7.3.2. Ventes de l'exercice 2023

DECIZE	VENTES PAR SOUS STATION (€)							
	S/STATION	MWh	R1	PI CEE	R21	R22	R23	R24
CENTRE HOSPITALIER : CHAUFFAGE	4504,629	226 749,28	5 615,55	28 270,82	80 099,77	24 702,53	35 285,04	400 722,99
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	188,15	13 453,80	73,59	3 776,53	10 698,89	3 299,67	4 713,00	36 015,48
CITE SCOLAIRE M. GENEVOIX	1621,9	87 828,04	1 859,36	13 847,24	39 229,31	12 098,71	17 280,96	172 143,62
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	84,1	4 735,96	91,33	629,43	1 783,15	549,96	785,52	8 575,35
ECOLE PRIMAIRE + GARDERIE ST JUST	322,17	18 076,35	349,36	3 147,09	8 915,76	2 749,71	3 927,48	37 165,75
GYMNASE CAQUERET	231,03	12 588,13	263,07	1 510,59	4 279,57	1 319,86	1 885,20	21 846,42
GYMNASE M.GENEVOIX	100,36	5 099,31	127,00	1 510,59	4 279,57	1 319,86	1 885,20	14 221,53
HLM CAQUERET	262,25	15 001,65	276,62	1 938,60	5 492,09	1 693,82	2 419,32	26 822,10
HLM STE MARIE	1103,37	58 485,04	1 287,51	5 035,35	14 265,19	4 399,52	6 284,04	89 756,65
PORT DE LA JOINCTION	258,13	12 661,45	330,75	1 397,31	3 958,60	1 220,87	1 743,84	21 312,82
RESID. LE PAVOIS	176,69	9 140,81	212,72	1 397,31	3 958,60	1 220,87	1 743,84	17 674,15
SOUS TOTAL :	8 852,78	463 819,82	10 486,86	62 460,86	176 960,50	54 575,38	77 953,44	846 256,86
CENTRE HOSPITALIER : GAZ CUISINE	52,637	3 348,68						3 348,68
CITE SCOLAIRE M. GENEVOIX : GAZ CUISINE	99,786	4 619,06						4 619,06
TOTAL	9 005,20	471 787,56	10 486,86	62 460,86	176 960,50	54 575,38	77 953,44	854 224,60



Compte-rendu financier



V. Compte-rendu financier

1. Compte de résultat analytique

Compte de Résultat Analytique	2023	2022	2021
VENTES R1	482 274	614 169	559 747
VENTES R2	239 421	207 902	197 869
VENTES R23	54 575	52 355	50 729
VENTES R24	77 953	78 134	78 676
Regul TICGN 2021			8 208
Regul TICGN 2020			-55
Regul TICGN 2018/2019			778
Avoir à établir Nièvre Habitat regul TICGN 2018			-2 585
Q/P DE SUBVENTION REINTEGREE AU RESULTAT	62 031	62 031	62 031
TOTAL PRODUITS	916 255	1 014 591	955 399
GAZ	259 233	294 993	348 813
BIOMASSE	204 623	236 260	171 444
FIOUL	0	0	0
Total Débours R1	463 856	531 253	520 257
FRAIS DE PERSONNEL	63 090	64 231	61 249
EAU & POTS DE TRAITEMENTS EAU	497	1 500	776
ELECTRICITE	44 865	18 923	23 168
FOURNITURES	8 104	7 643	4 947
SOUS-TRAITANCE	47 264	46 028	44 557
ASSURANCES	2 188	2 238	1 983
IMPOTS ET TAXES dt Taxe foncière	15 295	-22 405	15 604
REDEVANCE	31 342	30 363	31 466
FRAIS DE GESTION	62 102	69 954	64 668
PRCI	136 781	136 781	136 781
Total Débours R2	411 527	355 256	385 199
Total Débours P3	25 987	17 375	88 620
Provision SINISTRE	0	-12 175	1 000
TOTAL DEBOURS	901 370	891 708	995 076
RESULTAT	14 885	122 883	-39 677
RESULTAT CUMULE	4 564	-10 322	-133 205

2. Commentaires sur l'évolution des résultats 2023

Le résultat de Decize s'établit à +15 k€ en dégradation de -108 k€ par rapport à l'année 2022, soit un résultat cumulé positif de +4,5 k€.

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant des impacts financiers sont les suivants :

- Une rigueur climatique en baisse de - 3,7 % par rapport à 2022.
- Un prix moyen du R1 en baisse de - 18% par rapport à 2022 (contre +87% de 2021 à 2022).
- Un tarif R2 en augmentation de 10% (contre +4% l'an passé).

- Le résultat R1 est en baisse de 64 k€.
- On constate une amélioration du rendement chaufferie + réseau (61,9% en 2023 vs 56,5%) liée, pour l'essentiel, à une qualité biomasse revenue à une situation normale. La mixité ENR de 77,4%, comparée à 81.8% en 2022, est une bonne performance. Cette mixité est supérieure à notre engagement contractuel de 75%.
- Les dépenses R2 sont en hausse de + 56 k€ principalement dû:
 - à un impact de 2022 sur les impôts, nous avons à l'époque une reprise de provision sur la taxe foncière de 2016 à 2018 de 39 k€,
 - à une hausse très importante de notre déboursé d'électricité compte tenu de l'augmentation très importante du tarif de cette énergie durant cette année 2023.
- Les dépenses R3 sont en hausse de + 9 k€. Ce poste de dépenses reste néanmoins maîtrisé.

Pour conclure, le résultat de la délégation de service public s'élève à +15 k€ pour 2023 et à +4,5 k€ en cumulé depuis le début du contrat de DSP, soit un équilibre atteint pour la 1^{ère} fois depuis le début du contrat de DSP.

3. Description des postes et analyse des Écarts

3.1. Produits

- Produits d'exploitation : 854 225 € (hors subvention).
- Produits exceptionnels : Néant.

3.2. Charges

3.2.1. Energies primaires

DECIZE	2023		2022	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	Quantité	Montant
GAZ	MWh	€	MWh	€
Janvier	292,01	40 584,79	624,39	73 820,12
Février	481,58	61 185,71	410,45	47 377,15
Mars	167,10	17 393,74	289,53	31 576,29
Avril	26,83	3 680,45	137,47	13 276,39
Mai	5,34	1 950,95	3,98	1 145,86
Juin	37,04	4 823,39	35,77	4 347,72
Juillet	228,17	18 295,24	211,00	21 706,11
Août	253,50	17 707,33	190,49	23 142,39
Septembre	216,47	15 040,99	98,95	15 433,92
Octobre	14,19	2 803,57	18,71	4 552,73
Novembre	150,12	12 789,72	34,11	8 385,67
Décembre	654,76	48 152,85	304,70	50 228,25
Total consommation Gaz	2 527,11	244 408,73	2 359,55	294 992,60

DECIZE	2023		2022	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	Quantité	Montant
BIOMASSE	Tonnes	€	Tonnes	€
Janvier	529,76	35 917,73	608,04	33 375,32
Février	455,32	31 763,12	549,58	32 073,49
Mars	453,50	30 497,88	550,16	31 870,77
Avril	384,92	26 189,96	395,00	24 505,80
Mai	222,08	14 039,90	237,36	14 595,27
Juin	53,22	3 272,50	51,04	3 082,82
Juillet				
Août			24,94	1 584,19
Septembre	106,04	6 427,08	172,06	11 405,86
Octobre	223,72	13 913,15	231,36	15 528,88
Novembre	409,36	25 585,00	442,10	29 465,97
Décembre	267,98	17 016,73	588,34	38 771,61
Total consommation Biomasse	3 105,90	204 623,05	3 849,98	236 259,98

3.2.2. Electricité force motrice

Electricité chaufferie biomasse :

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Conso (kWh)	Libellé PDL
10174598114	01/01/2023	07/06/2023	19 482,17	23 378,60	39 070,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10176819993	23/05/2023	07/07/2023	881,81	1 058,17	3 502,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10179032300	22/06/2023	07/08/2023	212,24	254,69	1 601,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10181217888	23/07/2023	07/09/2023	273,74	328,49	843,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10183477780	23/08/2023	07/10/2023	488,29	585,95	1 276,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10185681172	22/09/2023	07/11/2023	1 894,73	2 273,68	3 394,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10188024452	23/10/2023	07/12/2023	4 128,91	4 954,69	6 365,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10190278745	22/11/2023	22/12/2023	2 152,26	2 582,71	8 644,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10192288985	23/12/2023	31/12/2023	938,27	1 125,92		ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
Total :			30 452,42	36 542,90	64 695,00	

Electricité chaufferie Cité scolaire Maurice Genevoix :

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Conso (kWh)	Libellé PDL
DALKIA 2023	01/01/2023	31/10/2023	10 824,13	10 824,13	31 078,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX
DALKIA 2023.11	01/11/2023	30/11/2023	1 147,67	1 147,67	2 324,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX
DALKIA 2023.12	01/12/2023	31/12/2023	2 440,46	2 440,46	4 736,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX
Total :			14 412,26	14 412,26	38 138,00	

Soit un total des achats d'électricité pour l'année 2023 de 44 864,68 €HT, donc une augmentation des déboursés d'électricité extrêmement importante par rapport à 2023 compte tenu de la hausse du prix de cette énergie.

3.2.3. Eau et produits de traitement

DECIZE	2023	2022	2021
EAU & PDTS TRAIT.	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
EAU	496,97	1 500,00	776,22
Produits de traitement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	496,97	1 500,00	776,22

Nota : les produits de traitement d'eau sont intégrés dans le forfait de maintenance avec le traiteur d'eau.

3.2.4. Fournitures

DECIZE FOURNITURES	2023		2022		2021	
	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)
TOTAL		8 103,61		7 642,97		4 947,34

3.2.5. Sous-traitance

DECIZE SOUS TRAITANCE	2023 Montant (€)	2022 Montant (€)	2021 Montant (€)
Contrôles réglementaires			
<i>Desautel ; Apave ; campagne mesure poussières</i>	4 287,03	3 116,46	3 185,27
Sous-total contrôles réglementaires	4 287,03	3 116,46	3 185,27
Ramontage			
<i>ramontage chaudière biomasse</i>	2 420,00	2 335,00	3 287,00
Sous-total ramontage	2 420,00	2 335,00	3 287,00
Autre Sous-traitance			
<i>Dératisation ==> Avipur</i>		204,76	204,77
<i>Entretien chaudière, tuyauterie chaufferie; traitement rejets aqueux</i>	14 889,76	13 799,98	13 234,77
<i>Traitement des cendres</i>	8 564,56	11 171,35	12 411,21
<i>Traitement d'eau :</i>	6 197,29	2 820,65	2 169,80
<i>Entretien Espaces verts / Locaux / opération élagage :</i>	6 881,38	10 767,50	3 927,09
<i>maintenance porte rideau métallique (BARBOSA)</i>	0,00	0,00	1 140,00
<i>Location matériel</i>	1 978,62		
<i>chargement biomasse</i>	0,00	0,00	3 412,00
Sous-total autre sous-traitance	38 511,61	38 764,24	36 499,64
Télésurveillance	1 138,01	853,40	816,00
Sous total télésurveillance	1 138,01	853,40	816,00
Total sous-traitance	46 356,65	45 069,10	43 787,91
<i>Loyer terrain Champ de courses</i>	907,49	958,62	769,14
Sous-total Locations terrain	907,49	958,62	769,14
Total sous-traitance y/c loyer terrain	47 264,14	46 027,72	44 557,05

3.2.7. Assurances

DECIZE ASSURANCE	2023 Montant (€)	2022 Montant (€)	2021 Montant (€)
Assurance RC	2 188,00	2 238,00	1 983,00
TOTAL	2 188,00	2 238,00	1 983,00

3.2.8. Impôts et taxes

DECIZE	2023	2022	2021
IMPÔTS & TAXES	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
GET			
CFE	7 032,00	6 768,00	6 500,00
CVAE	863	2 246	2 658
TAXE FONCIERE	7 400,00	-31 418,85	6 446,00
TF	7 400,00	7 581,15	7 008,00
EXT PROV TF 2016-2018 PRESCRITE		-39 000,00	
EXT PROV TF 2016 DECIZE AV VERDUN			-562
TOTAL	15 294,69	-22 405,16	15 604,34

A noter, en 2022, une reprise de provision relative à la taxe foncière pour les années 2016 à 2018 à hauteur de 39 k€.

Sur 2023, on constate une baisse de la CVAE compte tenu de l'évolution de la réglementation sur cette contribution.

3.2.9. Main d'œuvre

DECIZE	2023		2022		2021	
MASSE SALARIALE	Nombre d'heures	Montant (€)	Nombre d'heures	Montant (€)	Nombre d'heures	Montant (€)
Janvier	113,19	6 408,91	129,28	6 524,83	133,04	6 221,88
Février	128,19	7 258,20	146,41	7 389,48	150,67	7 046,39
Mars	123,30	6 981,21	140,83	7 107,48	144,92	6 777,48
Avril	86,56	4 901,10	98,87	4 989,75	101,74	4 758,08
Mai	74,31	4 207,41	84,87	4 283,52	87,34	4 084,63
Juin	89,92	5 091,39	102,70	5 183,48	105,69	4 942,81
Juillet	59,74	3 382,70	68,24	3 443,88	70,22	3 283,98
Août	41,95	2 375,40	47,92	2 418,37	49,31	2 306,08
Septembre	51,24	2 901,45	58,53	2 953,93	60,23	2 816,78
Octobre	113,47	6 424,81	129,60	6 541,02	133,37	6 237,32
Novembre	124,64	7 057,32	142,36	7 184,97	146,50	6 851,37
Décembre	107,74	6 100,12	123,05	6 210,46	126,63	5 922,11
TOTAL	1 114,27	63 090,02	1 272,66	64 231,15	1 309,66	61 248,90

3.2.10. Redevances

DECIZE		2023	2022	2021
REDEVANCE		Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)
R.O.D.P.(Art 56.1)	4 € du mètre linéaire actualisé au terme R22 Base : 12 460€ Part Ville de Decize : Part CCSN :	15 649,76 5 044,10	15 151,36 4 883,46	14 490,98 4 670,61
FRAIS DE CONTRÔLE (Art 56.2)	8 000€ actualisé au terme R22	10 048,00	9 728,00	9 304,00
Cité scolaire		600,00	600,00	3 000,00
Redevance due		31 341,86	30 362,82	31 465,59

3.2.11. Provision pour reconstitution des capitaux investis (PRCI)

N° de société :001	
Nom de la société : DALKIA France	
Région : CENTRE EST	
Nom de la concession : DSP CCSN DECIZE	Date de clôture : 31/12/2023
Code D : D98044E	
Durée de la concession : 25ANS	
Date debut de concession : 01/05/2012	
Date fin de concession :30/04/37	

PROVISION POUR RECONSTITUTION DES CAPITAUX INVESTIS

Dates acquis, ou sortie	Désignation	IMMOBILISATIONS			PROVISIONS			
		Valeur début de l'exercice	Variation de l'exercice	Valeur fin de l'exercice	Nb de mois	Montant début de l'exercice cpte 157700	Dotation de l'exercice cpte 68651	Montant fin de l'exercice cpte 157700
2014	Réseau de chaleur - Mise en service 01/07/13 (immo 85534)	3 259 953,37		3 259 953,37	1 286	478 734,45	136 781,26	615 515,71
	TOTAL			3 259 953,37		478 734,45	136 781,26	615 515,71
		Compte 225 000		3 259 953,37				
		Compte 225 000 Amortissable hors Prci		-				
		Total compte 225 XXX prci		3 259 953,37		Compte 157 700		615 515,71

3.2.12. Renouvellement des matériels

Le tableau de la partie « Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement » au sein du compte-rendu technique et commercial présente le détail des dépenses P3 réalisées en 2023. Le tableau ci-dessous présente, quant à lui, le cumul des dépenses de renouvellement engagées depuis 2012.

Nous rappelons que sont imputées, dans le suivi du solde, les recettes perçues au titre de la garantie totale (terme de facturation R23).

DECIZE	SUIVI DU SOLDE P3				
	PERIODE	Recettes (€)	Dépenses (€)	Dépenses y compris frais de gestion 15%	Solde Saison (€)
2012	105,34	0,00	0,00	105,34	105,34
2013	22 368,67	6 403,49	7 364,01	15 004,66	15 110,00
2014	46 228,30	28 174,77	32 400,99	13 827,31	28 937,31
2015	46 766,30	58 754,79	67 568,01	-20 801,71	8 135,60
2016	46 854,25	6 785,43	7 803,24	39 051,01	47 186,61
2017	47 489,05	25 624,16	29 467,78	18 021,27	65 207,87
2018	48 225,53	62 089,12	71 402,49	-23 176,96	42 030,92
2019	49 095,23	37 213,37	42 795,38	6 299,85	48 330,77
2020	49 824,63	34 733,82	39 943,89	9 880,74	58 211,51
2021	50 729,39	88 619,75	101 912,71	-51 183,32	7 028,19
2022	52 354,94	17 375,21	19 981,49	32 373,45	39 401,64
2023	54 575,38	25 986,64	29 884,64	24 690,74	64 092,38
Total	514 617,01	391 760,55	450 524,63	64 092,38	



3.2.13 Quotas de CO2

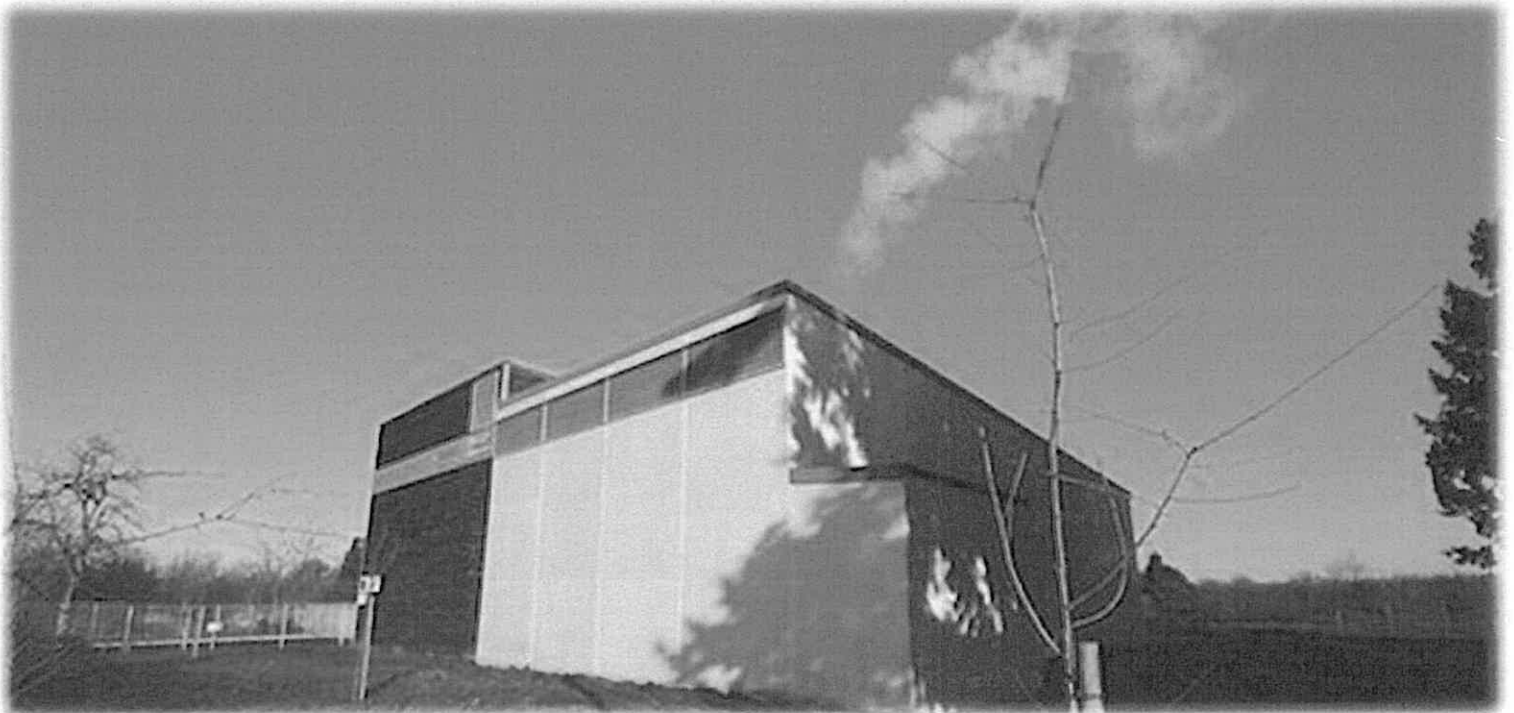
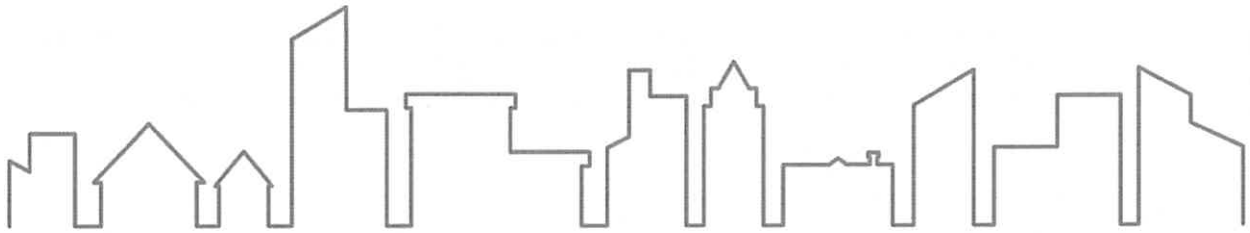
Non concerné.

4. Gestion des sinistres

Il n'y a pas de dossier « sinistres » en cours.



Conclusion



VI. Conclusion

L'année 2023 est, une nouvelle fois, impactée par une rigueur climatique très douce et un retour à une situation plus stable et à la baisse du tarif gaz sur le marché.

Malgré deux défaillances techniques côté chaudière biomasse en période hivernale, nous avons réussi à maintenir un taux d'énergie renouvelable élevé à hauteur de plus de 77% grâce à l'implication de tous les acteurs (nos techniciens d'intervention et notre management local, nos experts régionaux dans le pilotage journalier).

Nous avons été, à nouveau, impactés par les régimes de température d'eau en retour trop élevés du Centre hospitalier de Decize. Un pré audit de leurs installations privatives est prévu début 2024 et une restitution sera à programmer avec cet abonné afin qu'il planifie, dès que possible, les travaux de modernisation rendus nécessaires afin qu'ils réduisent les impacts techniques et financiers de ce fonctionnement sur le réseau urbain.

La disparition du tarif gaz réglementé B1 au 1^{er} juillet 2023 et l'obligation, imposée par l'Etat, d'intégrer une composante CEE dans le tarif des fournisseurs de gaz en France, ont été à l'origine de la mise en place d'un avenant au contrat de DSP afin de prendre en compte ces évolutions.